

3 février 2026

Calendrier COMP renouvelés Ile-de-France 2026

ACTIONS
Février 2026 : Phase préparatoire 3 février 2026, le rectorat organise une réunion avec les établissements des vagues 2026 et 2027 pour expliquer la démarche globale.
Mars 2026 : Diagnostic territorial Pour le 1^{er} mars 2026, l'établissement transmet au rectorat la liste de ses partenaires locaux (tutelles, collectivités locales, ONR, secteurs économiques, acteurs vie étudiante, partenaires institutionnels). Pour le 16 mars 2026, l'établissement transmet son diagnostic territorial au rectorat et à ses partenaires locaux.
Mars- Avril 2026 : Dialogue territorial n°1 portant sur le diagnostic et sur la définition des axes du projet stratégique Entre mars et début avril, l'établissement réunit l'ensemble de ses partenaires locaux y compris le rectorat, pour échanger sur le diagnostic territorial et, sur cette base, définir les axes stratégiques du futur projet de feuille de route.
Avril - juin 2026 : Élaboration de la v.1 de la feuille de route stratégique Avril 2026 – 30 juin 2026, le rectorat : - analyse le diagnostic territorial reçu pour chaque volet les concernant ; - échange avec l'établissement sur la définition de sa feuille de route ; - échange avec l'établissement sur son modèle économique. Pour le 30 juin 2026, l'établissement, en lien avec les partenaires locaux, établit une v.1 de sa feuille de route COMP et la transmet au rectorat avec : - la projection d'un modèle économique soutenable ; - les anticipations en matière de ressources humaines ; - la proposition des valeurs initiales et des cibles pour les indicateurs nationaux ; - la proposition de quelques indicateurs de performance spécifiques à l'établissement.
Juin- fin septembre 2026 : Analyse et définition du modèle économique Pour le 30 septembre 2026, le rectorat : - expertise la feuille de route stratégique en lien avec le diagnostic (quelles évolutions, quelle trajectoire ?) ;

- rédige une note de synthèse interne avec l'appréciation générale du COMP et une proposition d'arbitrage financier. De façon plus spécifique, le rectorat en lien avec l'université : - examine le modèle économique soutenable de l'établissement et détermine avec lui une trajectoire d'évolution pluriannuelle - détermine des indicateurs de performance
Octobre 2026 : Dialogue contractuel n°2 sur la feuille de route v.1 Le rectorat réunit tous les partenaires locaux pour un partage et des échanges autour de la version 1 de la feuille de route.
Novembre 2026 : Élaboration de la v.2 de la feuille de route stratégique Suite au dialogue contractuel n°2, l'établissement transmet au rectorat une version 2 de la feuille de route (y compris modèle économique) en prenant en compte les retours des partenaires locaux.
Novembre 2026 : stabilisation de la feuille de route définitive et du modèle économique Le rectorat partage la v.2 de la feuille de route avec le Préfet de région pour inscrire éventuellement dans le COMP des chroniques des opérations CPER en concertation avec le Préfet et le conseil régional. Le rectorat relit la v.2 de la feuille de route et de ses annexes, s'agissant en particulier : - du modèle économique et de la stratégie RH ; - des valeurs des indicateurs ; - des évolutions envisagées de l'offre de formation. Le rectorat : élabore le tableau de synthèse du COMP. L'université transmet un contrat finalisé au rectorat
Décembre 2026 : Transmission de la feuille de route et du tableau de synthèse à la DGESIP (version définitive) Le rectorat transmet à la DGESIP le tableau de synthèse et le projet d'arbitrage financier. Le rectorat communique l'arbitrage financier à l'établissement L'établissement finalise une version définitive de son COMP et planifie le passage devant les instances (décembre 2026/ janvier 2027).